RAPPORT DE MISSION AU BURUNDI

DU 4 AU 10 JUILLET 2011

Ce rapport concerne la mission effectuée pour le Conseil des Femmes Francophones de Belgique (CFFB) par :

Anne MONSEU
Avocat, Experte du CFFB

Reine MARCELIS
Administratrice au CFFB,
Directrice du Centre Coordonné de l'Enfance ASBL,
Experte du CFFB.

PLAN DU RAPPORT

Ojectifs de la mission 3

Déroulement de la mission 3

I. La Maison des Femmes et ses activités 3

II. Réunion de travail avec l'APEFE 6

III. Suivi du projet de création du Refuge 7

Nos conclusions 7

ANNEXES : Synthèse des continus de la formation 12

OBJECTIFS DE LA MISSION

La dernière mission du CFFB au Burundi date de décembre 2008.
Fin 2011, la convention de partenariat avec la MFB arrive à échéance. Il convient donc d'évaluer le partenariat du Conseil des Femmes Francophones de Belgique - qui est à l'initiative de la création de la MFB - et examiner si le CFFB reste partenaire de la MFB et dans quelles conditions.

Compte tenu du programme d'activités élaboré par la MFB pour 2011, il nous est apparu pertinent d'effectuer une mission début juillet, dans la mesure où nous pourrons :

- assister à différentes formations données par la MFB, notamment une nouvelle formation dispensée aux couples et assister à l'écoute et l'échange entre les victimes des violences basées sur le genre (VVBG) ;

- se rendre sur le terrain, en dehors de Bujumbura, pour rencontrer les associations partenaires de la MFB ; Jusqu'à présent, les expertes du CFFB ont toujours rencontré les associations à la MFB. Or, il serait utile de voir comment les formations dispensées à la MFB aux associations sont répercutées sur le terrain et quel est l'impact de ces formations sur la population féminine.

- Quid de la décentralisation dans les provinces des activités de formation ?

- L'un des objectifs de la MFB consiste dans le renforcement de la participation aux processus décisionnels : qu'en est-il exactement ?

DÉROULEMENT DE LA MISSION

I. La Maison des Femmes et ses activités

Historique de la création de la Maison des Femmes

La Commission Immigration du Conseil des Femmes Francophones de Belgique est à l'origine de la création de la MFB en 1999.

Dès 1999, deux missions ont été effectuées par le CFFB afin de négocier la mise à disposition gratuite par le gouvernement d'une Maison des Femmes et mettre sur pied cette maison.

Le démarrage de la Maison des Femmes a mis du temps notamment suite à différents problèmes de contingences matérielles. Une troisième mission a été effectuée par le CFFB en mars 2001, afin de tenter de solutionner les problèmes liés au démarrage et au fonctionnement de la Maison des Femmes.

Le 30 mai 2002, une convention a été signée entre d'une part, le Ministère de la Promotion de la Femme au Burundi et d'autre part, la Communauté Française, l'APEFE et le CFFB. Celle-ci décrit les objectifs et les missions de la Maison des Femmes, ses activités, les apports de chaque partie à la Convention, le Comité de pilotage et la durée de la Convention (5 ans).

En 2005, soit trois ans après la signature de la Convention, une mission d'évaluation du fonctionnement de la Maison des Femmes a été effectuée.

En 2008, suite à la mise en place de la nouvelle équipe et de son premier rapport de fonctionnement, une nouvelle mission était nécessaire pour le suivi et l'accompagnement de la Maison des Femmes.

A l'issue de cette mission, il a notamment été demandé :

- D'ouvrir certaines formations à des couples, tout en continuant les formations dispensées aux femmes ;

- De dispenser des formations en dehors de la Maison, par exemple en prison où de nombreuses femmes sont enfermées suite à des avortements, infanticides d'accouchement, vols, ….. ou dans certains quartiers de Bujumbura ;

- De donner à l'issue des formations, un support aux participantes, par exemple un papier avec des dessins expliquant la formation (notamment pour les femmes analphabètes et pour permettre la restitution à celles qui n'ont pas pu participer) ;

- D'envisager la création d'un refuge pour femmes en partenariat avec les intervenants dans le domaine de la violence faite aux femmes (ONG, pouvoirs publics, …) ;

- De suivre les cas individuels qui sont orientés vers d'autres associations comme ASF, MSF, ... afin de savoir ce qu'il en est advenu et également afin de pouvoir établir des statistiques.

- De développer des activités génératrices de revenus pour les femmes, par la mise en place d'ateliers notamment de couture, de préparation de pain,…

- De développer des activités génératrices de revenus pour la Maison afin de lui donner le maximum d'autonomie et de liberté dans l'exécution de ses tâches ;

- De formaliser les rencontres avec les femmes parlementaires afin de développer le lobbying politique ;

- De poursuivre l'échange d'expériences avec le CFFB ;

Cette mission en 2011 doit nous permettre de voir si certains des objectifs ont été réalisés ou commencés.

Equipe actuelle

La Maison est ouverte du lundi au vendredi de 7H30 à 15H30.

Le cadre actuel est composé de 5 postes de travail dont 3 sont pourvus :

- Marguerite KAMANA, Psychologue, Coordinatrice ;

- Joséphine NIYONZIMA, Psychologue, Conseillère sociale chargée de l'accompagnement et du suivi des femmes victimes de violences ;

- Claudine, assistante sociale et responsable du projet « garderie »

- Elysée BYEKA, chargée du secrétariat et de la comptabilité.

- Aline KANYANGE, Conseillère économique et financière chargée du volet micro crédits a quitté la Maison pour le Canada ;

- Jacqueline NIYUHIRE, Conseillère économique adjointe chargée du suivi sur le terrain a également quitté la Maison ; Elles sont toutes deux en voie de remplacement ;

- Jeanne, Economiste, stagiaire actuellement, va remplacer Jacqueline ;

- Josiane, juriste stagiaire (non rémunérée) ;

Autre personnel que le personnel cadre :

- Gloriose (entretien de la maison) et Spéciose (entretien du jardin), sont chargées de la logistique de la Maison et de s'occuper des enfants à la garderie.

- Gardien de jour et de nuit.
De temps en temps : un cuisinier est engagé lors des formations dispensées à la Maison.

L'équipe est très motivée et la Maison vit pleinement, tant au point de vue de l'occupation que des projets développés.

a. Les Formations et groupes de paroles:

La Maison des Femmes dispense des formations dans divers domaines :

- Santé (planning familial, sensibilisation aux MST, Hygiène, nutrition de la femme enceinte et de l'enfant) ;

- Informatique et internet :
En partenariat avec la fondation de la Première Dame, la Maison a permis à un groupe de 18 femmes débutantes en informatique, de recevoir les bases (Word, Excel et internet) dans un magnifique bus aménagé avec 18 ordinateurs reliés à internet, climatisé et dans une atmosphère calme et studieuse. Le bus a été mis à disposition de la Maison, avec un formateur pour une session d'une semaine. Cette expérience sera renouvelée, si possible dans d'autres quartiers de Bujumbura.

- Droit (sensibilisation pour lutter contre les violences faites aux femmes, information sur le code de la famille, sur les droits des femmes) ;

Ces formations sont données à des groupes d'environ 25 personnes. Elles se déroulent sur 3 jours de 8H à 13H.
Certaines formations se donnent aux couples.
Nous avons eu l'occasion d'assister à la Maison des Femmes à la formation planning familial, organisée sur 3 jours.
En dehors de la Maison (à Kamenge), nous avons assisté à la formation au
Il nous est apparu difficile d'organiser des activités en dehors de Bujumbura, dans les collines, compte tenu des moyens de transports et de leur coût.

b. Les micro crédits :

Nous avons pu nous rendre sur le terrain afin de visiter une association de femmes bénéficiaire d'un micro-crédit leur ayant permis d'acquérir un moulin pour moudre le manioc en farine. L'activité est complétée par une culture de riz dans toutes ses phases jusqu'à la vente. Cette association a pour objectif de rembourser anticipativement son prêt avec l'argent provenant de la vente du riz en cours, afin de pouvoir acquérir à l'aide d'un autre micro crédit, une machine pour décortiquer le riz. D'autres projets similaires ont été réalisés tel que fabrique de briques, etc…

c. L'Atelier partagé :

A l'intérieur de la maison, il a été créé une annexe à la cuisine, qui va commencer à servir d'atelier partagé. Des femmes ou des associations de femmes pourront venir utiliser ce local pour produire de la nourriture à vendre, tel que du pain, plat cuisiné, etc…. En dehors de ce local, la Maison met à disposition des femmes d'autres locaux leur permettant notamment de réaliser des paniers et de les vendre.

d. La garderie :

Afin d'augmenter la participation des femmes ayant des enfants âgés de moins de 3 ans, il a été construit à l'arrière de la Maison, un local équipé d'une vingtaine de m² pouvant accueillir une dizaine d'enfants.

e. Accueil et accompagnement de femmes victimes de violences :

La Maison des Femmes assure l'accueil et l'accompagnement de femmes victimes de violences. De plus en plus de femmes sont orientées vers la Maison des Femmes. Deux psychologues (la coordinatrice et la conseillère sociale) assurent la prise en charge psychologique des victimes notamment par l'organisation des groupes de parole.

Ainsi que nous l'avions préconisé lors de la mission précédente la Maison tient un registre dans lequel il est noté les noms, date et motif de la venue des personnes et il est également tenu des fiches individuelles quand les demandes vont au-delà du simple renseignement.

Aujourd'hui l'équipe s'est rendue compte du besoin des jeunes filles mères (que nous avions abordé lors de la précédente mission), d'avoir un refuge pouvant les accueillir.

II. Réunion de travail avec l'APEFE :

Personnes présentes : Marjorie Devos, APEFE, Marguerite, Coordinatrice de la Maison, Joséphine, psychologue à la Maison.

Attentes et demandes de la Maison des Femmes

Discussion autour des demandes et attentes de la Maison des Femmes pour la reconduction du programme triennal (2012-2014).

Au-delà de la continuité des activités en cours, sont évoqués 2 pistes de travail :

a. Création d'un refuge :

- Pour les femmes subissant des violences et craignant des représailles ;
- Pour les femmes subissant des violences et rejetées de la société.

Dans un premier temps, nous allons nous attacher à réaliser le 2° type de refuge souhaité, à savoir pour les femmes subissant des violences et rejetées par la société.

Public ciblé :

Les femmes exclues de la société suite à des violences. Priorité sera donnée aux jeunes filles mères.

Infrastructure :

C'est un refuge pour au minimum 10 femmes avec enfants. La maison doit être entourée d'un terrain suffisamment grand pour permettre une autonomie au point de vue alimentaire (culture de légumes, élevage, …) ce qui exclut Bujumbura.

Mode de vie : Communautaire

Objectifs vis-à-vis du public cible :

Permettre aux jeunes femmes ayant subi des violences de trouver un lieu de vie. Leur permettre ensuite de se reconstruire et de créer des liens avec l'enfant. Accompagnement des femmes après la sortie du refuge, pendant une période d'au maximum 6 mois. Si possible, permettre à ces femmes à l'issue du passage au refuge, de retourner au sein de leur communauté (famille, village,…).
Profiter du temps de passage au refuge, pour leur permettre ensemble de créer une activité génératrice de revenus et avoir accès à un micro-crédit via la Maison des Femmes, qui leur permettra d'avoir des revenus à leur sortie, de retrouver leur dignité en n'étant pas une charge financière pour leur famille ou leur communauté.

Moyens mis en place au sein du refuge :

Vie communautaire, prise en charge du fonctionnement du refuge par les jeunes femmes elles-mêmes (éducation des enfants, nettoyage, cuisine, culture, élevage, ….)

Encadrement social et psychologique par une éducatrice et une assistante sociale.
Renouer le lien entre la jeune femme et ses proches ou sa communauté élargie (seul on meurt).
Groupes de parole et discussions et formation professionnelle.
Temps de passage dans la maison : maximum 1 an, sauf si début de grossesse.

Conception et réalisation concrète du projet :

1. Visiter les projets similaires au Burundi : ANSS (Association Nationale de Soutien aux séropositifs et malades du SIDA) , MSF, SERUKA, ONU Femmes et visite de refuges en Belgique ;

2. S'assurer de la pertinence du projet et de sa particularité ;

3. Faire les plans ;

4. Elaborer un budget sommaire;

5. Rencontrer des éventuels bailleurs de fond et partenaires : pistes : Ambassade de Belgique au Burundi, Ambassade de France au Burundi, rencontrer le professeur Le Bailly (micro-crédits Maison des Femmes), identifier les sponsors potentiels au Burundi (entreprises de construction)

6. Marguerite rencontrera des partenaires publics locaux (Première Dame, gouverneur de sa province, etc….)

7. Soumettre ce projet à WBI.

b. Augmenter les compétences politiques des femmes :

1. A travers des formations afin d'augmenter leurs compétences ;
2. Créer une synergie avec les femmes souhaitant se présenter à des élections

Les moyens :

Travailler avec la base, et notamment les jeunes des partis politiques, des jeunes universitaires ou hautes écoles afin de changer les mentalités et de former une nouvelle représentation politique avec des femmes compétentes.

Un travail conjoint mais différent sera fait vers les hommes et vers les femmes :

a. Actions de sensibilisation : « il ne suffit pas d'être femme pour être élue, il faut aussi être compétente » ;
b. Actions de diffusion dans les médias ;
c. Actions de formation avec des représentantes politiques venues de Belgique et des élues locales.

Actions concrètes :

Répertorier et mettre à disposition de la Maison des Femmes des outils de communication spécifique liés à ce projet (brochures CFFB, comptes rendus de colloques) ;

Organiser un colloque qui permettra d'identifier les femmes intéressées et les personnes relais (femmes ou hommes). La présence de femmes politiques belges sera priorisée.

Organisation de deux à quatre séminaires de formation par an avec des femmes politiques belges comme formatrices. La formation sera basée sur des formations actives et participantes
- Formations à la prise de paroles ;
- Acquérir un esprit de synthèse ;
- Apprendre à s'y retrouver dans les textes de lois pour pouvoir participer utilement à l'élaboration des lois et présenter des amendements ;
- Faire savoir aux médias le travail accompli ;
- …

III. Suivi du projet de création du Refuge :

Nous avons pris contact avec différentes personnes qui pourraient soutenir la Maison des Femmes dans ce projet :

- L'Ambassadeur de Belgique :

Mr Josef SMETS s'est à nouveau montré sensible en se déclarant prêt à des interventions pour développer des contacts utiles mais aussi pour une aide financière ponctuelles.

- L'Ambassadeur de France :

Mr Jean LAMY a répondu positivement à notre demande et nous a mis en contact avec Mme Laurence ARNOUX, Attachée de Coopération, tout en nous spécifiant que les montants possibles n'excédaient pas 10 à 15 000 €.

- Architecte et constructeur Français au Burundi :

Pierre-Henri de MOËGEN

- Français travaillant dans les institutions européennes au Burundi :

Daniel CURSSOUX

NOS CONCLUSIONS

Nous avons été agréablement surprises du dynamisme déployé par l'équipe en place et de la prise en compte des observations que nous avions formulées lors de notre mission précédente.
En effet, La Maison dispense des formations ouvertes aux couples dans lesquelles les hommes participent activement, des activités génératrices de revenus pour les femmes et pour la Maison ont été mises en place par la création de l'Atelier partagé, des formations sont dispensées sur le terrain, des registres sont tenus.
Aujourd'hui, nous pouvons dire que la Maison des Femmes est un lieu de vie.

Bruxelles, le 15 juillet 2011

Reine MARCELIS

Anne MONSEU

ANNEXES : SYNTHÈSES DES CONTENUS DE LA FORMATION :

Annexe 1 : «La Planification familiale »

LA PLANIFICATION FAMILIALE
INTRODUCTION

La planification familiale est un ensemble de moyens et de techniques permettant :

- de réduire les taux de mortalité maternelle et infantile
- d'améliorer le bien-être familial notamment l'entente au sein du couple
- d'éviter des grossesses non désirées et à risques
- de programmer les naissances au meilleur moment quant à l'âge de la mère.
- de décider du nombre d'enfants désirés
- aux couples et/ou individus de subvenir aux besoins de leur famille (éducation, soins de santé, …….)

Rappel des 5 conditions pour qu'il y ait une grossesse :

1. Spermatozoïdes en qualité et quantité suffisantes ;

2. Glaire cervicale transparente, filante, abondante et perméable pour laisser passer les Spermatozoïdes pour pouvoir rencontrer l'ovule ;

3. Existence d'une ovulation ;

4. Trompe perméables pour que l'œuf fécondé migre vers l'utérus ou il s'implante ;

5. Endomètre réceptif à un œuf fécondé.

Pour éviter une grossesse non désirée, le couple et/ ou l'individu doit utiliser une des méthodes contraceptives suivantes qui agit sur une des cinq conditions ci-haut citée.

METHODES CONTRACEPTIFS DISPONIBLES AU BURUNDI.

1. INJECTABLES

Il existe deux sortes de contraceptifs injectables au Burundi : NORISTERAT et DEPO PROVERA

Mécanismes d'action :

- empêche l'ovulation
- la glaire cervicale devient épaisse et les Spermatozoïdes ne peuvent pas la pénétrer pour qu'ils rencontrent l'ovule
- l'endomètre n'est pas réceptif.

Avantages.
La méthode :

- est très efficace et réversible
- ne diminue pas le lait maternel
- diminue l'anémie chez la femme
- n'entrave pas la vie sexuelle chez le couple

Mode d'emploi :

L'injection est faite toutes les 8 semaines pour le NORISTERAT et toutes les 12 semaines pour le DEPO PROVERA.
Il faut savoir que l'injectable ne protège pas contre les infections sexuellement transmissibles et à l'infection à VIH/SIDA.
◇ *En cas de rapports sexuels à risque, utiliser le préservatif comme méthode complémentaire.*
◇ *En cas d'inquiétude, consulter le centre de santé le plus proche.*

2. PILULE (contraceptif oral)

La pilule est une méthode de contraception orale qui se présente en plaquette de 21,28 ou 35 comprimés.

Mécanisme d'action:
- La pilule empêche l'ovulation
- La glaire cervicale n'est pas filante ni abondante, ce qui empêche la pénétration des Spermatozoïdes pour rencontrer l'ovule

Avantages.
- La méthode est réversible
- Son emploi est indépendant des rapports sexuels
- Le réapprovisionnement peut être fait par un relais communautaire.

Mode d'emploi :

Vous devez prendre un comprimé tous les jours en suivant la flèche de la plaquette.
La pilule est prise chaque jour par la femme et de préférence au même moment.

Il faut savoir que l'injectable ne protège pas contre les infections sexuellement transmissibles et à l'infection à VIH/SIDA.
◇ *En cas de rapports sexuels à risque, utiliser le préservatif comme méthode complémentaire.*
◇ *En cas d'inquiétude, consulter le centre de santé le plus proche.*

3. STERILET OU DISPOSITIF INTRA-UTERIN

Mécanisme d'action

-Le stérilet empêche la rencontre des Spermatozoïdes avec l'ovule.
-l'endomètre n'est pas réceptif.

Avantages.
La méthode :

- est très efficace, réversible et n'affecte pas le lait maternel ;
- n'entrave pas la vie sexuelle du couple ;
- ne nécessite pas de visites régulières au centre de santé.

Mode d'emploi

- Le stérilet ou le dispositif intra-utérin est posé par un personnel de santé qualifié (Médecin ou infirmière) dans l'utérus de la femme ;
- L'insertion ou le retrait se fait de préférence pendant les règles ;
- Un examen gynécologique est recommandé un mois après la pose du stérilet ;
- La femme doit vérifier après chaque règles qu'elle sent les fils du stérilet au fond du vagin.

Il faut savoir que l'injectable ne protège pas contre les infections sexuellement transmissibles et à l'infection à VIH/SIDA.

Pour éviter ces infections, utiliser en plus le préservatif Comme méthode complémentaire

Le stérilet est contre- indiqué chez une femme à partenaires multiples ou si son conjoint a plus d'un partenaire car il ya un risque d'infection génitale.

4. SPERMICIDES

Mécanisme d'action
- Empêche la rencontre des Spermatozoïdes avec l'ovule.

Avantages.
La méthode :

- Est efficace si elle est utilisée correctement ;
- Est réversible ;
- n'affecte pas le lait maternel ;
- offre une lubrification vaginale ;
- peut être donnée par un relais communautaire.

Mode d'emploi

- La femme place un comprimé de spermicide dans le vagin environ cinq minutes avant les rapports sexuels.
- A chaque rapport sexuel, une femme doit placer un autre comprimé de spermicide.

Il faut savoir que l'injectable ne protège pas contre les infections sexuellement transmissibles et à l'infection à VIH/SIDA.

Pour éviter ces infections, utiliser en plus le préservatif Comme méthode complémentaire.

5. PRESERVATIFS MASCULINS

Mécanisme d'action

-Empêche la rencontre des Spermatozoïdes avec l'ovule.

Avantages.

-Si l'utilisation est correcte et systématique, le préservatif protège contre les infections sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA ainsi que contre les grossesses non désirées ;
- La méthode est réversible et n'affecte pas le lait maternel ;
- Le préservatif ne nécessite pas une prescription médicale et peut être donné par un relais communautaire ;
- Le préservatif encourage l'homme à participer dans la planification familiale.

Mode d'emploi
Le préservatif :

- se déroule sur le pénis en érection ;
- doit être enlevé après l'éjaculation quant le pénis est encore en érection ;
- est utilisé une seule fois.

6. PRESERVATIFS FEMININS

Mécanisme d'action

-Empêche la rencontre des Spermatozoïdes avec l'ovule.

Avantages.

Le préservatif féminin présente de nombreux avantages :

- Il peut être mis en place longtemps avant le rapport (jusqu'à 8 heures), ce qui n'interrompt pas les préliminaires ;
- Il prolonge l'intimité, puisqu'il n'est pas nécessaire de le retirer aussitôt après l'éjaculation ;
- Il protège contre les grossesses non désirées si l'utilisation est correcte et systématique ;
- La méthode est réversible et n'affecte pas le lait maternel ;
- Il ne nécessite pas une prescription médicale ;
- Permet à la femme de se protéger et de protéger son partenaire contre les infections sexuellement transmissibles dont le VIH/SIDA.

Mode d'emploi

- Pour placer le préservatif féminin, il faut être dans une position confortable (assise, couchée ou debout avec un pied posé sur une chaise) ;
- Pressez ensuite l'anneau intérieur contre le pouce et l'index ;
- Insérez –le dans le vagin le plus loin possible ;
- L'anneau externe doit rester en dehors du vagin ;
- Pour le retirer, tourner l'anneau extérieur afin d'empêcher le sperme de couler.

7. LA STERILISATION FEMININE OU LIGATURE DES TROMPES

La stérilisation féminine est une intervention chirurgicale destinée à rendre les trompes imperméables et à empêcher ainsi la rencontre des Spermatozoïdes avec l'ovule.
Cette méthode la meilleure pour les femmes qui ne désirent plus avoir d'enfants.
Il s'agit d'une méthode irréversible

Mécanisme d'action

-Empêche la rencontre des Spermatozoïdes avec l'ovule.

Avantages.

-Extrêmement efficace ;
-N'affecte pas la santé de la femme ;
-La femme continue à avoir ses règles ;
-Ne diminue pas le désir sexuel ;
-N'affecte pas le lait maternel.

Il faut savoir que l'injectable ne protège pas contre les infections sexuellement transmissibles et à l'infection à VIH/SIDA.

◇ *En cas de rapports sexuels à risque, utiliser le préservatif comme méthode complémentaire.*

8. STERILISATION MASCULINE OU VASECTOMIE.

-La stérilisation masculine ou vasectomie est une méthode de contraception permanente qui consiste à couper les canaux déférents.

Cette méthode la meilleure pour les couples qui ne désirent plus avoir d'enfants.
Il s'agit d'une méthode irréversible
Mécanisme d'action
-Empêche la rencontre des Spermatozoïdes avec l'ovule.

Avantages.

-Extrêmement efficace ;
-N'affecte pas les rapports sexuels et la virilité de l'homme
Il faut savoir que l'injectable ne protège pas contre les infections sexuellement transmissibles et à l'infection à VIH/SIDA.

◇ *En cas de rapports sexuels à risque, utiliser le préservatif comme méthode complémentaire.*

9. IMPLANT

Il existe deux sortes d'implant
Ce qui est à utiliser tous les 3ans et à être utiliser tous les 5ans.

10. CONTRACEPTION D'URGENCE

Ce sont des pilules contraceptives qui sont prises dans les 72 heures après le rapport sexuel non protégé.
Le stérilet peut être utilisé comme une méthode contraceptive d'urgence.

Mécanisme d'action

La contraception d'urgence empêche l'ovulation .

Avantages.

En cas d'oubli de la prise des pilules ou d'une autre méthode contraceptive, la contraception d'urgence est efficace pour éviter une grossesse non désirée.